



96811 - Peut-il donner des cadeaux de Noël au nom de sa société?

question

Je travaille dans un pays non musulman et y possède une société qui emploie des gens non musulmans...M'est-il permis d'acheter des cadeaux à mettre à la disposition de la société pour être distribués lors de la Noël, en guise de participation de ma part (à l'évènement) ou cela serait il interdit?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il n'est pas permis de participer aux festivités de Noël à travers l'offre de cadeaux ou un arrêt du travail ou des décorations ou consort. Il n'est pas permis non plus de présenter des félicitations lors ces fêtes car elles constituent des innovations interdites qui découlent de fausses croyances. Il s'y ajoute que leur célébration est une imitation des Chrétiens, acte qui fait l'objet d'une interdiction aggravée, compte tenu de la parole du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui): **Celui qui s'assimile à un peuple en fait partie**. (Rapporté par Abou Dawoud, 4031) et jugé authentique par al-Albani dans Irwaa al-Ghalil (5/109).

Se référer à la question n° [947](#) .

Allah le sait mieux.